

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 26 juin 2023**

Nombre de membres en exercice : **64**  
Nombre de présents : **34**  
Nombre de représentés : **13**  
Nombre d'absents : **17**

**L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, LE VINGT SIX JUIN** à 14 h 00, le Conseil Communautaire s'est réuni au siège du TCO, salle du Conseil Communautaire, après convocation légale, sous la présidence de **M. Emmanuel SERAPHIN, Président.**

**Secrétaire de séance :** Mme Laetitia LEBRETON

**OBJET**

**AFFAIRE N°2023\_068\_CC\_18**  
*Signature de la convention avec [REDACTED]  
[REDACTED] l'éco-organisme de la filière  
Textiles d'habillement, Linge de maison et  
Chaussures*

**ÉTAIENT PRÉSENT(E)S :**

M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Mélissa COUSIN - M. Alexis POININ-COULIN - Mme Pascaline CHEREAU-NEMAZINE - M. Jean-Philippe MARIE-LOUISE - Mme Virginie SALLE - M. Irchad OMARJEE - M. Julius METANIRE - Mme Marie-Bernadette MOUNIAMA-CUVELIER - M. Jean-Noel JEAN-BAPTISTE - Mme Laetitia LEBRETON - Mme Mireille MOREL-COIANIZ - M. Dominique VIRAMA-COUTAYE - Mme Marie-Anick FLORIAN - M. Michel CLEMENTE - Mme Roxanne PAUSE-DAMOUR - Mme Helene ROUGEAU - M. Yann CRIGHTON - Mme Lucie PAULA - Mme Isabelle CADET - M. Gilles HUBERT - M. Maxime FROMENTIN - Mme Annick LE TOULLEC - M. Henry HIPPOLYTE - M. Jean-Claude ADOIS - M. Armand MOUNIATA - Mme Danila BEGUE - M. Bruno DOMEN - M. Pierre Henri GUINET - M. Philippe LUCAS - M. Jacky CODARBOX - Mme Marie-Annick HAMILCARO - M. Daniel PAUSE - M. Jean-Bernard MONIER

Nombre de votants : 47

**NOTA :**

Le Président certifie que :

- la convocation a été faite le :  
20 juin 2023

- date d'affichage et de publication de la liste des délibérations au plus tard le  
03/07/2023

**ÉTAIENT ABSENT(E)S :**

Mme Huguette BELLO - M. Tristan FLORIAN - M. Salim NANA-IBRAHIM - Mme Melissa PALAMA-CENTON - M. Guylain MOUTAMA-CHEDIAPIN - M. Perceval GAILLARD - M. Alain BENARD - Mme Vanessa MIRANVILLE - Mme Marie-Josée MUSSARD-POLEYA - M. Philippe ROBERT - Mme Florence HOAREAU - Mme Brigitte LAURESTANT - Mme Brigitte DALLY - Mme Jacqueline SILOTIA - M. Rahfick BADAT - Mme Armande PERMALNAICK - M. Jean François NATIVEL

**ÉTAIENT REPRÉSENTÉ(E)S :**

Mme Denise DELAVANNE procuration à M. Michel CLEMENTE - Mme Suzelle BOUCHER procuration à M. Alexis POININ-COULIN - Mme Eglantine VICTORINE procuration à Mme Isabelle CADET - M. Karl BELLON procuration à Mme Lucie PAULA - Mme Jocelyne CAVANE-DALELE procuration à M. Jean-Bernard MONIER - Mme Amandine TAVEL procuration à M. Gilles HUBERT - M. Olivier HOARAU procuration à Mme Danila BEGUE - Mme Catherine GOSSARD procuration à M. Jean-Claude ADOIS - Mme Jasmine BETON procuration à M. Armand MOUNIATA - M. Fayzal AHMED-VALI procuration à Mme Annick LE TOULLEC - Mme Marie ALEXANDRE procuration à M. Pierre Henri GUINET - Mme Jocelyne JANNIN procuration à M. Daniel PAUSE - M. Josian ACADINE procuration à M. Maxime FROMENTIN

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 JUIN 2023

### AFFAIRE N°2023\_068\_CC\_18 : SIGNATURE DE LA CONVENTION AVEC [REDACTED], L'ÉCO-ORGANISME DE LA FILIÈRE TEXTILES D'HABILLEMENT, LINGE DE MAISON ET CHAUSSURES

#### Le Président de séance expose :

La société de raison sociale [REDACTED] créée le 05/12/2008, est l'éco-organisme qui a en charge la filière de responsabilité élargie du producteur des Textiles, Chaussures et Linges de maison (TLC). Elle a pour dénomination commerciale [REDACTED]

Sa fonction est d'une part de percevoir les contributions de ses adhérents pour le recyclage et le traitement des textiles, chaussures et linges de maison et d'autre part de verser des soutiens aux opérateurs de tri et aux collectivités territoriales ayant conventionné avec elle.

La société a reçu son agrément pour la période du 01/01/2023 au 31/12/2028. Son objectif de collecte des TLC usagés est de 60% par rapport à la mise sur le marché. Aujourd'hui, ce ratio est estimé à 34%.

Sur La Réunion, le tonnage collecté est de 1 430 tonnes pour 245 points d'apport volontaire. Sur le TCO, le réseau est d'environ 53 points d'apport, dont 13 en déchèteries, soit 196 tonnes de TLC collectées. Pour rappel, 9 kg/hab/an de TLC seraient encore déposés dans les ordures ménagères alors qu'ils pourraient être valorisés.

De ce fait, la convention type pour les collectivités territoriales a été proposée au TCO pour les bornes d'apport volontaire mises à disposition par Ti Tang Récup (TTR) sur ses déchèteries fixes. La convention est reconduite tacitement à l'expiration de la période initiale, puis de toute période successive, pour une durée de 12 mois et tant que l'agrément [REDACTED] est renouvelé sans interruption.

TTR est le détenteur des points d'apport volontaire et également l'opérateur de tri des TLC. TTR établira la déclaration de traçabilité auprès de l'éco-organisme. [REDACTED] versera un soutien financier à TTR en tant qu'opérateur de tri conventionné.

Deux soutiens sont prévus pour les collectivités :

- **Le soutien financier aux déchèteries** qui a pour objectif de participer aux frais de gardiennage des conteneurs et de favoriser leur déploiement. 2 forfaits sont prévus :

- Nouvelle déchèterie équipée : Forfait de 500 €/déchèterie versé une seule fois
- Déchèterie déjà équipée : Forfait de 250 €/déchèterie/an.

- **Le soutien à la communication élargie :**

- Mise à disposition d'outils de communication pour leur site extranet (données, kits de communication)
- Soutien financier pour différentes actions en lien avec les 5 messages clé de [REDACTED].



Consignes de tri



Logo Repère



Localisation des PAV implantés sur leur territoire  
(par exemple via <https://refashion.fr/citoyen/fr/point-dapport>)



Information sur le traitement des Textiles et Chaussures collectés



Incitation à la réparation des Textiles et Chaussures avant de les déposer dans un PAV

Le barème des soutiens dépend du nombre d'habitants de la collectivité. Pour le TCO, comptant 214 494 habitants, le barème est présenté dans le tableau ci-dessous.

Barème TC2 80 000<hab<350 000	Montant unitaire du soutien	Nbre max d'actions soutenues par an	Critère de bonification
<b>Collecte événementielle</b>	1 500 €	<b>6</b>	>10 t
<b>Cible jeunesse</b> (animations dans les écoles, centres aérés, etc)	200 €/groupe +50 €/groupe si collecte associée	<b>50</b>	
<b>Ateliers citoyens</b>	300 €/groupe +50 €/groupe si collecte associée	<b>12</b>	
<b>Presse quotidienne régionale</b> (encart presse)	2000 € (max)	<b>2</b>	

Le soutien financier minimum qui sera perçu par le TCO est de 3 250 €/an pour ses 13 déchèteries.

La convention entre en vigueur de manière rétroactive au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

A reçu un avis favorable en Conférence Des Maires du 25/05/2023.

A reçu un avis favorable en Commission Environnement du 12/05/2023.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**  
**Où l'exposé du Président de séance,**

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À LA MAJORITÉ (PAR 1 ABSTENTION(S), 0 SANS PARTICIPATION, 0 CONTRE) DÉCIDE DE :**

- **AUTORISER le Président, ou la personne dûment habilitée à signer la convention type collectivités territoriales avec [REDACTED], les annexes associées ainsi que tout document y afférent ;**
- **CHARGER le Président, ou la personne dûment habilitée à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes ;**
- **DIRE que les recettes sont inscrites au budget 2023 du TCO au chapitre et nature correspondant.**

---

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la Communauté d'Agglomération TCO

Fait à Le Port, le  
Le Président de séance  
Emmanuel SERAPHIN  
Président

Envoyé en préfecture le 30/06/2023
Reçu en préfecture le 30/06/2023
Publié le
ID : 974-249740101-20230630-2023_068_CC_18-DE

